

Appel à projets – Mise en œuvre du Plan Alimentation Durable
Cahier des charges de l'édition 2025

Ouverture du dépôt des candidatures : Lundi 9 décembre 2024

Clôture du dépôt : Lundi 17 février 2025 à 23h59

Jury : 19 ou 20 mars 2025

Annnonce des résultats : A l'issue de la tenue du jury ; passage des projets de délibérations au Conseil de Paris du 3 au 6 juin 2025.

Contexte et objectifs

La Ville de Paris s'est engagée dans une transition alimentaire ambitieuse avec son Plan Alimentation Durable 2022-2027, qui s'articule autour de 3 axes complémentaires :

- Des cantines qui préservent le climat et la biodiversité
- Des repas bons au goût et pour la santé
- Des équipes et des convives moteurs du PAD

En 2025, la Ville de Paris continue de soutenir les projets des gestionnaires dans la mise en œuvre de ce plan. L'objectif de cet appel à projets est d'initier et/ou soutenir des projets permettant d'accélérer l'atteinte des objectifs du Plan Alimentation Durable.

Champ et objet de l'appel à projets

Ainsi, les projets devront s'inscrire dans une ou plusieurs des actions du Plan Alimentation Durable listées ci-dessous:

- Action 6 : Optimiser les flux logistiques
- Action 7 : Servir des menus de saison
- Action 8 : Poursuivre le développement de l'offre de repas végétariens dans les cantines
- Action 9 : Mieux prendre en compte le bien-être animal dans les marchés publics
- Action 10 : Mieux consommer de la viande et du poisson à la cantine
- Action 11 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Action 12 : Valoriser les biodéchets au plus près
- Action 13 : Limiter les achats des produits alimentaires controversés et l'usage d'additifs
- Action 14 : Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés
- Action 15 : Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastiques en lien avec le Plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne.
- Action 16 : Mettre à la disposition de tou.te.s les convives une alimentation de qualité répondant à leurs besoins

- Action 17: Former et accompagner tous les acteurs et actrices de la restauration collective parisienne
- Action 19: Faire connaître le Plan Alimentation Durable et permettre aux convives et à leurs familles d'y participer
- Action 20: Développer la sensibilisation à l'alimentation durable pour les convives et leur entourage
- Action 21: Créer des temps forts de l'alimentation durable
- Action 24: Ouvrir les lieux de la restauration collective sur leur quartier et développer les partenariats et initiatives solidaires

Livrables attendus

La réponse à cet appel à projets devra comprendre :

1. Un descriptif détaillé du projet à financer, avec, pour chaque demande de financement, les précisions suivantes :
 - La finalité du projet et les actions du Plan Alimentation Durable couvertes ;
 - Le nombre et la nature des sites concernés (cuisine centrale, sur place, office, etc.) ;
 - Le type et le nombre de convives concernés (enfants et catégories d'âge, adultes, personnes âgées, agents, etc.) ;
 - Des précisions sur la mise en œuvre : calendrier, partenariat(s) (si envisagé(s)), organisation notamment en matière de mobilisation de ressources.
2. Un budget prévisionnel détaillé (prix unitaires, quantités, prix global en HT et TTC) étayé par des devis pour chaque demande en investissement.

Pour toute demande relevant de subventions (Caisses des Ecoles, ASPP, CASVP), la réponse à l'appel à projets devra être déposée sur la plateforme [Paris Asso](#) dans l'onglet Paris Subvention. Le descriptif du projet sera à remplir directement dans le formulaire de réponse de la plateforme. Le budget prévisionnel et les devis seront à intégrer en pièce-jointe.

Pour les directions de la Ville bénéficiant de versements par délégations de crédits (DFPE, DSOL pour les Établissements Publics d'Aide Sociale à l'Enfance), la réponse sera à envoyer par courriel. Un formulaire de réponse reprenant les mêmes éléments vous sera envoyé. La présentation du projet devra être synthétique (2 pages maximum).

Un modèle de tableur sera transmis pour la réalisation du budget prévisionnel.

Les demandes pluriannuelles sont possibles, et notamment celles ayant été soumises à la DEVE en 2024 et n'ayant pas encore été financées ou financées

seulement en partie. Elles devront être réactualisées et consolidées pour une nouvelle soumission dans le cadre de cet appel à projet.

Critères d'exclusion

Plusieurs critères d'exclusion sont définis :

- Les projets relatifs à un renouvellement des outils de production et des travaux de mise aux normes ou de réaménagement nécessaires à la mise en œuvre des objectifs du PAD (champ de compétence de la DASCO/DRH/D CPA).
- Les projets d'investissements, hors renouvellement, qui ne sont pas liés aux objectifs du Plan Alimentation Durable (champ de compétence de la DASCO/DRH/D CPA).
- Les demandes de financement direct d'achats de denrées alimentaires (champ de compétence de la DASCO/DRH/D FA).
- Les dépenses RH (alternants, postes pérennes).
- Les dépenses relevant de subventions DPE (achats de bacs à compost).
- Les matériels pour lesquels une solution alternative moins onéreuse existe ou dont l'efficacité n'a pas été objectivée.

Critères d'éligibilité et de sélection

Critères d'éligibilité :

- Être un gestionnaire de la restauration collective parisienne, et plus précisément :
 - L'Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris (ASPP) ;
 - Les 17 Caisses des Ecoles parisiennes présidées par les Maires d'arrondissement ;
 - La Direction de la Famille et de la Petite Enfance (DFPE) au titre de la gestion des crèches parisiennes ;
 - La Direction de la Solidarité (DSOL) pour les établissements publics d'aide sociale à l'enfance (EPASE) ;
 - Les différents établissements gérés par la DSOL à travers le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) : EHPAD, restaurants émeraudes et solidaires...
- Proposer des projets s'inscrivant dans des axes du Plan Alimentation Durable 2022-2027.
- Contribuer à l'atteinte d'au moins un des objectifs du Plan Alimentation Durable.
- Être économiquement viable.
- Avoir présenté votre bilan qualitatif et financier de l'AMI 2023 ; rappel du lien vers le formulaire :

<https://forms.office.com/e/FnQw9jJMfA>

- Vous engager à transmettre vos indicateurs d'alimentation durable dans les délais prévus pour l'année 2024.

Critères de sélection :

- Intérêt du projet (nombre d'actions du Plan Alimentation Durable couvertes et ampleur de l'impact).
- Qualité de l'argumentaire : clair, concis et complet.
- Pertinence du calendrier prévisionnel.
- Efficacité du projet pour atteindre les objectifs d'une restauration collective durable et de qualité.
- Les projets relatifs à la sortie des plastiques, à la diminution du gaspillage, au développement du cuisiné maison et de l'alternative végétarienne quotidienne seront particulièrement valorisés.

Gouvernance et déroulement de la sélection des projets lauréats

Analyse des dossiers par la DEVE/ DAD puis passage des dossiers en comité de sélection (mars 2025).

Annonce des résultats

À l'issue de la tenue du jury : passage des projets de délibérations au Conseil de Paris qui se tiendra du 3 au 6 juin 2025.

Suivi et évaluation des projets subventionnés

Le candidat s'engage à réaliser le projet selon le calendrier qu'il aura proposé dans son dossier ou d'informer la Division Alimentation Durable en cas de changement du projet ou du calendrier initial suite à un événement indépendant de sa volonté. Le candidat s'engage à présenter les résultats annuellement, au moment du questionnaire de bilan envoyé par la Division Alimentation Durable.

Modalités de réponse

Les demandes de subventions devront être déposées sur la plateforme [Paris Asso](#) entre le 9 décembre 2024 et le 17 février 2025 (clôture à 23h59). Le dépôt des candidatures pour la DFPE et la DSOL au titre de la gestion des EPASE se fera par courriel et suivant le même calendrier, à l'adresse Parisalimentationdurable@paris.fr. Une fiche d'aide au dépôt de la demande vous a été transférée en amont. Pour toute question supplémentaire, vous pouvez contacter la Division Alimentation Durable sur Parisalimentationdurable@paris.fr.